

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

22 juin 2008

8^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe

SOMMAIRE

- ◆ Communiqué de presse : 8^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe : « *Don d'organes : Donneur ou pas, je sais pour eux, ils savent pour moi* »
- ◆ Fiche 1 – Campagne 2008 : deux films TV pour inviter le public à partager son choix sur le don d'organes
- ◆ Fiche 2 – Les sapeurs-pompiers, partenaires de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe
- ◆ Fiche 3 – Don d'organes : « *Cette année, c'est décidé, j'en parle à mes proches* »
- ◆ Fiche 4 – Don d'organes : Quel que soit notre âge, nous sommes tous concernés
- ◆ Fiche 5 – La greffe dépend étroitement du prélèvement d'organes après la mort
- ◆ Fiche 6 – Questions et réponses sur le don d'organes
- ◆ Fiche 7 – Le prélèvement et la greffe d'organes en France : les chiffres clés
- ◆ Fiche 8 – Les missions de l'Agence de la biomédecine

Contacts presse

Dominique Kerforn – 01 56 03 12 75 – dkerforn@i-e.fr
Charlyne Saudrais – 01 56 03 12 16 – csaudrais@i-e.fr
Fabienne Tong – 01 55 93 64 96 – fabienne.tong@biomedecine.fr

26 mai 2008

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

COMMUNIQUE DE PRESSE
Saint-Denis, le 26 mai 2008

22 juin 2008 - 8^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe

"Don d'organes : donneur ou pas, je sais pour mes proches, ils savent pour moi."

En France, chacun a le choix de donner ou non ses organes après sa mort, pour que des malades puissent être greffés. Mais cette prise de décision est une démarche incomplète si elle n'a pas été partagée avec ses proches qui devront en témoigner auprès des médecins au moment du décès.

Il est donc nécessaire de parler du don d'organes en famille, d'échanger sur les choix de chacun. Cela fait partie de l'intimité et de la confiance naturelle qui lie les couples, les familles. Ce message est au cœur de la campagne de l'Agence de la biomédecine qui sera déployée à l'occasion de la 8^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, le 22 juin prochain.

Pour la première fois, l'Agence de la biomédecine s'appuie sur l'ensemble des médias – radio, télévision, internet et presse – pour toucher l'ensemble de la population. La communication et les messages sont adaptés à chacune des cibles : le « tout public » avec des spots télévisés et une campagne presse ; les 16-25 ans avec des spots radios et un site internet dédié ; les plus de 60 ans avec une campagne de relations presse spécifique.

A cette occasion, l'Agence de la biomédecine rappelle que dire sa décision sur le don d'organes et connaître celle de ses proches, c'est se donner toutes les chances de respecter la volonté de chacun.

C'est également favoriser la greffe d'organes. En effet, quand le choix du défunt est connu, la décision de prélever ou non les organes est facilitée, la situation est mieux vécue par tous, les proches comme les médecins. Echanger sa position avec ses proches, c'est leur éviter de devoir un jour choisir à notre place et, dans le doute, refuser un éventuel prélèvement.

ON PEUT TOUS, UN JOUR, AVOIR À TÉMOIGNER POUR L'UN DE SES PROCHES

Tout le monde peut être confronté un jour à cette situation : apprendre la mort brutale d'un parent, d'un conjoint... et être sollicité pour témoigner en urgence de sa décision sur le don de ses organes.

Quand le choix du défunt sur le don de ses organes est connu, l'échange avec l'équipe médicale est grandement facilité. Dans le cas contraire, les conditions du dialogue sont beaucoup plus difficiles, le désarroi des proches s'ajoute au choc du deuil. Dans certains cas, la famille hésite et, parfois, dans le doute, refuse le prélèvement. En 2007, le taux d'opposition au prélèvement des donneurs potentiels ou de leurs proches était de 28 %.

Demander leur décision à ceux que l'on aime, c'est avoir l'assurance de respecter leur volonté au cas où. De vivre le dialogue avec les médecins dans les meilleures conditions possibles. D'aider à ce que chaque possibilité de prélèvement aboutisse à la greffe d'une ou plusieurs personnes en attente.

UNE CAMPAGNE AXÉE SUR LA DIMENSION INTIME ET AFFECTIVE DE L'ÉCHANGE SUR LE DON D'ORGANES

Cette année, l'Agence a souhaité s'adresser, simultanément et avec le même message, à toutes les générations. Le dispositif de communication du 22 juin 2008 se déploie à la fois en télévision, avec deux films inédits diffusés sur des chaînes à forte audience et en presse écrite avec trois nouvelles annonces.

Une mise en scène sensible de « l'après échange » sur le don d'organes

Du 14 au 22 juin, les chaînes de télévision diffuseront deux films inédits spécialement réalisés pour la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. Ils mettent en scène deux moments d'intimité qui parlent à tous : une partie de cartes et un après-midi de bricolage. Chaque film évoque un échange sur le don d'organes qui a eu lieu peu de temps auparavant, avec comme effet de renforcer l'intimité et la confiance qui unissent une mère et son fils d'une part, un homme et sa compagne d'autre part.

Les trois annonces presse déclinent le même principe : le narrateur nous livre quelques traits de personnalité attachants des personnes aimées que l'on voit à l'image (les parents, la femme, le frère du narrateur)... et nous apprend incidemment qu'il connaît également leur décision sur le don d'organes.

Chaque film, chaque annonce véhicule le message-clé de la campagne 2008 : « *don d'organes : donneur ou pas, je sais pour mes proches, ils savent pour moi* ».

Radio et Internet : le couple gagnant pour les 16-25 ans

Sur la cible des 16-25 ans, l'Agence de la biomédecine mise une nouvelle fois sur le couplage radio / Internet avec :

- trois nouveaux spots basés sur des échanges entre jeunes recueillis sur le vif,
- le site www.ledonlagreffeetmoi.com récemment refondu et enrichi,
- des bannières flash et vidéo sur des sites en forte affinité avec cette cible.

De nouveaux outils pour s'informer et agir

Films et annonces indiquent à ceux qui souhaitent aller plus loin dans l'information l'adresse d'un nouveau site sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, lancé pour l'occasion par l'Agence de la biomédecine : **www.dondorganes.fr**¹. Ce site de référence répond à toutes les questions que le grand public se pose de façon synthétique, précise et vulgarisée. Il évoque tous les aspects du sujet : scientifiques, techniques, juridiques, sociaux et pratiques.

A partir de juin 2008, l'Agence de la biomédecine proposera également **un guide d'information entièrement revu**. Il sera distribué par ses partenaires autour du 22 juin et il sera également disponible en ligne sur **www.dondorganes.fr**, et par téléphone gratuitement en laissant ses coordonnées au **0 800 20 22 24** (Numéro Vert).

DES PARTENAIRES TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Comme chaque année, en France métropolitaine et dans les DOM-TOM, les associations en faveur de la greffe et les coordinations hospitalières de prélèvement seront au rendez-vous pour informer le grand public dans les centres commerciaux, le samedi 21 juin.

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), l'Union nationale des Sociétés Etudiantes Mutualistes, avec cinq mutuelles régionales adhérentes (MGEL, MEP, SMEBA, SMENO et SMEREP) et la Mutualité Française renouvellent également leur soutien à la Journée nationale en informant et en mobilisant leurs réseaux et leurs publics.

¹ En ligne le 7 juin.

Cette année, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et les Sapeurs-Pompiers de Paris ont également souhaité apporter leur soutien et leurs réseaux à l'initiative de l'Agence de la biomédecine, en cohérence avec leurs valeurs d'engagement et de solidarité.

LE DON D'ORGANES, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

De 2000 à 2007, la greffe d'organes a connu un essor sans précédent en France. Le nombre de personnes prélevées a augmenté de 54 %, le nombre de greffes de 45 %. Malgré cela, le besoin en greffons ne cesse de croître et la hausse de l'activité ne suffit pas à le couvrir. En 2007, 227 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps.

L'augmentation des besoins découle en premier lieu du succès de la greffe. Cette technique médicale est en effet de mieux en mieux maîtrisée, avec des résultats en termes de durée et de qualité de vie en constante progression. Les situations dans lesquelles une greffe est recommandée sont de plus en plus nombreuses et diversifiées.

Chaque année, le nombre de personnes inscrites en liste d'attente progresse donc. Actuellement, l'attente des patients peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années selon les organes.

Pour lutter contre cette pénurie persistante, l'Agence de la biomédecine encourage chacun d'entre nous à réfléchir à la question du don d'organes, à faire son choix – je veux donner ou je ne veux pas donner après ma mort – et à le partager avec ses proches.

Les chiffres clés de 2007

- 1 562 donneurs ont été prélevés,
- 32 % des donneurs prélevés avaient plus de 60 ans,
- 13 081 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organe,
- 4 666 malades ont été greffés,
- 5,4 % des greffes d'organes ont été réalisées grâce à des donneurs vivants,
- 227 malades sont décédés faute de greffe.

L'Agence de la biomédecine est un établissement public national de l'Etat dépendant du ministère de la Santé et créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. Elle est notamment chargée de développer l'information sur le don d'organes et sur ses enjeux.

Contacts presse

Dominique Kerforn – 01 56 03 12 75 – dkerforn@i-e.fr
Charlyne Saudrais – 01 56 03 12 16 – csaudrais@i-e.fr
Fabienne Tong – 01 55 93 64 96 – fabienne.tong@biomedecine.fr

**Les éléments de la campagne
(spots TV et radio, Guide d'information, annonces presse) sont à votre disposition
dans l'espace presse du site www.agence-biomedecine.fr**

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

► FICHE 1 ◀

Campagne 2008 : deux films TV pour inviter le public à partager son choix sur le don d'organes après sa mort

La Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe le 22 juin invite chaque année à prendre position et à partager son choix sur le don d'organes avec ses proches. En 2008, la campagne de l'Agence de la biomédecine s'appuiera pour la première fois sur la télévision, avec la diffusion de deux films sur des chaînes de forte audience, du 14 au 22 juin. Un dispositif « tous publics » renforcé par une campagne radio et Internet ciblant les jeunes de 16-25 ans, ainsi que par la parution d'annonces presse le dimanche 22 juin 2008.

En 2008, l'Agence de la biomédecine franchit une étape supplémentaire dans l'exploration des bénéfices qu'il y a à exprimer son choix sur le don d'organes. La campagne approfondit l'empathie et l'émotion liées au sujet et les traduit en mettant en scène des situations d'intimité familiale. Un nouveau slogan « Je sais pour eux, ils savent pour moi » résume avec force et simplicité la notion de réciprocité, au cœur du processus de l'échange.

Cette année, l'Agence de la biomédecine reçoit pour la première fois le soutien des sapeurs-pompiers et poursuit son partenariat avec l'UNAF, les Mutuelles étudiantes et la Mutualité Française.

DON D'ORGANES : LE BÉNÉFICE RÉCIPROQUE DE DIRE SON CHOIX ET DE SAVOIR POUR L'AUTRE

Jusqu'à l'année dernière, le message principal de la communication était la transmission de sa position à ses proches : « Dites-le à vos proches ». Effectivement, l'Agence de la biomédecine était partie du constat que si la position du défunt sur le don d'organes est connue, la famille, toujours consultée, peut en témoigner plus sereinement auprès des médecins.

Aujourd'hui, l'objectif est d'**approfondir encore davantage la dimension intime et affective liée à l'échange sur le don d'organes**. De plonger un regard sur ce que cet échange met en jeu, ce qu'il révèle d'intime et de profond, ce qu'il cimente en matière d'**émotion réciproque**.

Pour l'exprimer de façon visible et compréhensible par toutes les cibles de la communication, la campagne a fait apparaître cette année un nouveau personnage, que l'on devinait auparavant : l'**autre**. Cet « autre » avec qui l'on a franchi le pas en échangeant sur la question du prélèvement et de la greffe d'organes, à qui l'on a confié sa conviction, ses hésitations ou ses doutes, auprès de qui l'on va pouvoir faire ce « cheminement » personnel jusqu'à formaliser sa position.

La nouvelle signature de la campagne : « **Je sais pour eux, ils savent pour moi** » **concrétise la réciprocité** qui doit s'établir sur un sujet comme celui-là. Elle met l'accent sur le bénéfice qu'il y a non seulement à exprimer sa position, mais aussi à connaître celle de ses proches.

MOMENTS D'INTIMITÉ ENTRE PROCHES...

Pour transmettre cette dimension intime de l'échange, la télévision s'imposait comme l'un des médias clés du dispositif 2008. Les **deux films**, réalisés pour l'Agence de la biomédecine, mettent en scène **deux moments d'intimité entre proches** : une partie de cartes pour le film « Maman » et une après-midi de bricolage pour le film « Mon conjoint ». Le spectateur devient, à travers le regard subjectif d'un proche, complice d'une scène de la vie quotidienne d'une famille et d'un couple, dans laquelle il va reconnaître **des situations crédibles**.

Pour chaque film, la scène se déroule alors que **le dialogue sur le don d'organes a déjà eu lieu**. En voix off, « l'autre », c'est-à-dire le grand fils pour la mère de famille, et la jeune femme pour son compagnon, vont confier au spectateur ce qu'ils connaissent de la personnalité intime de leur proche et ce qu'ils aiment en lui/en elle. A la fin du film, ils nous apprennent qu'ils connaissent aussi leur position sur le don d'organes. Ces deux histoires courtes nous enseignent qu'une discussion sur le don d'organes peut aussi contribuer à **consolider les liens**.

C'est le **réalisateur Patrick Guedj** qui a mis en scène ces moments d'intimité, filmés presque en temps réel, sans surenchère de plans, pour renforcer le sentiment de confiance et de tranquillité entre proches.

UNE ICONOGRAPHIE RENOUVELÉE

Au-delà des films, c'est aussi l'ensemble de l'iconographie de la campagne qui a été renouvelée cette année et que l'on va retrouver sur les **annonces presse**, sur le **Guide d'information** et sur les **affiches** de la campagne.

L'Agence de la biomédecine a confié à **la jeune photographe Stéphanie Tétu** la réalisation d'un reportage qui a produit lui aussi des « instantanés de vie ». On y voit une jeune femme sur son balcon le matin, un jeune homme qui s'apprête à se baigner à la plage, un couple d'âge mûr en ballade dans la campagne et une famille recomposée.

Les annonces presse sont construites sur le même principe que les films : une « voix off », matérialisée par des petites phrases, nous livre quelques traits de personnalité attachants de la personne photographiée... et nous apprend qu'elle connaît aussi sa position sur le don d'organes. Le dialogue qui a eu lieu a renforcé les liens entre proches.

DES VALEURS SÛRES : LA RADIO POUR LES JEUNES, INTERNET POUR TOUS

Comme les années précédentes, c'est **la radio qui véhiculera la campagne auprès des jeunes à travers trois messages originaux réalisés exclusivement** à partir d'échanges libres et spontanés entre jeunes. Ils reviennent sur l'importance du sujet, sa sensibilité vis-à-vis des parents parfois, tout en s'accordant sur les bénéfices que cela peut procurer d'en avoir parlé.

2008 marque également un tournant dans la **stratégie Internet** de l'Agence de la biomédecine. Pour la première fois, une information grand public, complète et accessible sur le prélèvement et la greffe, sera disponible sur le site **www.dondorganes.fr** pour mieux répondre aux attentes des personnes qui souhaitent s'informer sur le sujet : réglementation, aspects médicaux, démarches pratiques, témoignages, etc.

Le site **www.ledonlagreffeetmoi.com**, créé fin 2006 et spécialement dédié aux 16-25 ans, se développe aussi avec de nouveaux contenus. Il présente cette année un message vidéo de Brice Toniolo sur les circonstances de sa décision en faveur du don d'organes de son père... alors que celui-ci n'avait pas exprimé de position de son vivant. Brice témoigne du poids de cette décision, encore présent dans sa vie quotidienne.

UN PLAN MÉDIA RENFORCÉ

TV et radio

La campagne sera diffusée du samedi 14 juin au dimanche 22 juin 2008 en télévision et en radio nationales, en métropole et dans les DOM-TOM.

En télévision, 2 films de 30 secondes seront diffusés sur les chaînes hertziennes – TF1, France2, France3, France5, Canal+, M6 – et sur une sélection de chaînes du câble et satellite – BFM TV, I Télé, TMC, RTL9.

Dans les DOM-TOM, les films seront diffusés sur Télé Martinique, Télé Guadeloupe, Télé Réunion et Télé Guyane ainsi que sur Télé Saint Pierre et Miquelon, Télé Mayotte, Télé Nouvelle-Calédonie et Télé Polynésie Française.

En radio, 3 messages de 45 secondes chacun seront diffusés sur des stations jeunes, parmi lesquelles Virgin 17, les Indépendants, Fun Radio, NRJ, Skyrock et pour les DOM-TOM sur NRJ Réunion, NRJ Guyane, NRJ Guadeloupe et NRJ Martinique et Freedom Réunion.

Presse

La campagne est également déclinée en presse écrite. Le 22 juin 2008 - un dimanche - les annonces paraîtront dans une sélection de supports dominicains.

Internet

Pour développer la visibilité des sites et leur fréquentation au moment de la campagne, des bannières spécifiques relayeront la vidéo de Brice Toniolo et les messages de sensibilisation sur www.tasante.com et www.skyrock.com.

LES PARTENAIRES DE LA JOURNÉE NATIONALE DU 22 JUIN

Les associations en faveur de la greffe

Les associations en faveur de la greffe se mobilisent comme chaque année dans de nombreuses régions. Les bénévoles seront présents le samedi 21 juin dans les galeries marchandes de plus de 200 centres commerciaux pour sensibiliser les passants, distribuer le Guide d'information édité par l'Agence de la biomédecine et échanger avec ceux qui le souhaitent.

>> Pour en savoir plus sur les associations partenaires et sur les actions proposées le samedi 21 juin : www.dondorganes.fr

Les établissements hospitaliers

Situés au coeur de la chaîne du prélèvement et de la greffe, les établissements hospitaliers sont naturellement partenaires de la Journée nationale du 22 juin 2008. Ils ont la possibilité de mettre des Guides d'information à disposition dans les zones d'accueil du public.

Les partenaires institutionnels

Trois institutions ont choisi de poursuivre leur engagement pour relayer à travers leurs réseaux respectifs les messages de la campagne de l'Agence de la biomédecine à l'occasion du 22 juin :

- L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) relaiera les messages clés de la campagne via des articles dans ses supports internes et externes, permettra le téléchargement du Guide d'information sur son site Internet, et invitera son réseau à organiser des manifestations sur le sujet en région.
- La Mutualité Française mettra à disposition de l'ensemble de ses mutuelles adhérentes un article dédié au sujet, pour diffusion dans leurs supports internes et externes.
- Les mutuelles étudiantes régionales MGEL, MEP, SMEBA, SMENO, SMEREP et l'Union nationale des Sociétés Etudiantes Mutualistes s'investissent également dans la sensibilisation et l'information de leurs adhérents.

Les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels

Pour la première fois, à l'occasion de cette 8^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France a choisi d'apporter son soutien à l'initiative de l'Agence de la biomédecine. Elle relaiera les messages d'information et de sensibilisation de la campagne dans ses supports de communication internes et externes et invitera les Unions départementales à organiser des actions d'information vers le grand public.

Les Sapeurs-pompiers de Paris ont également choisi cette occasion pour informer et mobiliser leurs effectifs, en publiant un article dans leur magazine *Allo 18* et en proposant des brochures dans chaque caserne.

**Les éléments de la campagne
(spots TV et radio, Guide d'information, annonces presse) sont à votre disposition
dans l'espace presse du site www.agence-biomedecine.fr**

LES 3 ANNONCES PRESSE ET L’AFFICHE DE LA CAMPAGNE



L’annonce « Ma femme »



L’annonce « Mon frère »



L’annonce « Mes parents »



L’affiche de la campagne

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

► FICHE 2 ◀

Les sapeurs-pompiers : partenaires de la Journée nationale du 22 juin

Sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ont fait le choix de s'engager à aider leurs concitoyens en détresse. Cet engagement n'est pas neutre : il traduit des valeurs de solidarité, de courage et d'empathie face à l'adversité - des valeurs en forte affinité avec la cause du don d'organes. C'est pourquoi la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a souhaité, cette année, apporter son soutien à la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe.

LES SAPEURS-POMPIERS, AMBASSADEURS DE L'ÉCHANGE SUR LE DON D'ORGANES

Comme le souligne le médecin-colonel Jean-Yves Bassetti, vice-président du comité exécutif de la FNSPF (Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France), *« l'attention portée à l'autre est une valeur inscrite dans les gènes des sapeurs-pompiers. Et le fait de côtoyer la souffrance, la mort, le deuil, le danger nous interpelle forcément un jour ou l'autre sur notre propre disparition, avec les conséquences qu'elle pourrait avoir pour notre famille, mais aussi pour tous ces malades en attente de greffe. Quand un sapeur-pompier se positionne sur le don de ses organes, c'est en quelque sorte un prolongement de son engagement au service de l'autre. »*

Il ne faut pas oublier non plus notre contribution comme sauveteurs : en intervenant, dès les premières minutes, pour essayer de sauver des personnes ou tout du moins les maintenir en vie jusqu'au transfert à l'hôpital, nous participons à la chaîne de prélèvement et de greffe. »

Le major Claude Vidal, sapeur-pompier greffé du cœur en 2001, témoigne de son engagement personnel et de la prise de conscience qu'il sent pointer chez ses collègues :

« Ma greffe a été une véritable renaissance, un vrai bonheur. J'ai repris une vie normale à 100 % et j'ai réalisé le manque d'information des gens, à commencer par mes collègues, sur le don d'organes. »

C'est pourquoi j'ai décidé de m'engager pour la cause, pour faire passer le message qu'il faut prendre position sur le don de ses organes et le faire savoir autour de soi. Je me suis aussi investi dans le sport pour montrer que la greffe, c'est vraiment la vie. Je participe aux Jeux nationaux et mondiaux des transplantés dans la discipline de la marche athlétique. Je suis champion de France dans cette discipline et je vais prochainement participer aux Jeux européens des transplantés cœur-poumon qui auront lieu à Vichy du 21 au 26 juin 2008.

Les sapeurs-pompiers sont un réseau précieux pour faire connaître le don d'organes. En interpellant les autres présidents d'Unions départementales sur le sujet, j'ai senti une véritable prise de conscience se former.

Nous sommes souvent confrontés à la mort, c'est malheureux mais c'est un fait. Et nous bénéficions d'une image très forte auprès du public. Nous sommes 240 000, répartis sur tout le territoire national : si chacun d'entre nous parlait du don d'organes avec cinq personnes, vous pouvez imaginer le poids de notre contribution ! Cette année, des sapeurs-pompiers, grâce à leur parole, vont sans doute contribuer à sauver plusieurs vies. »

LE PARTENARIAT

Le partenariat engagé par la Fédération se déploie sur trois niveaux : l'information individuelle de chaque sapeur-pompier sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes ; l'invitation à ouvrir le dialogue avec sa famille et son entourage ; enfin, l'accompagnement des Unions départementales souhaitant organiser des actions d'information vers le grand public sur le don d'organes.

En parallèle des actions engagées par la Fédération nationale, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris proposera également publication, guides d'information et affiches pour sensibiliser les 8 000 pompiers militaires de l'Île-de-France.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

La FNSPF est une association loi 1901 qui fédère la quasi-totalité des sapeurs-pompiers civils, sans distinction de catégorie ou de grade.

Elle regroupe près de 262 000 adhérents, dont 200 000 sapeurs-pompiers en activité.

La Fédération est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour la mise au point des textes législatifs et réglementaires régissant l'activité et l'organisation des sapeurs-pompiers. Elle veille également à leurs intérêts moraux et matériels et elle assure la défense de leurs droits tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice. Elle contribue enfin à définir et promouvoir l'image des sapeurs-pompiers.

Au quotidien, 24 commissions de travail assurent le suivi technique et politique de nombreux dossiers, couvrant des domaines comme les techniques professionnelles (sauvetage aquatique, feux de forêt, prévention des risques...), les secours particuliers (mer, montagne), le secourisme, la formation...

La Fédération est présidée depuis 2003 par le colonel Richard Vignon, directeur du Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) de Seine-et-Marne.

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

► FICHE 3 ◀

Don d'organes

« Cette année, c'est décidé, j'en parle avec mes proches »

Donner ou non ses organes après sa mort est avant tout un choix personnel, une décision que personne ne doit prendre à notre place. C'est pourquoi la loi française nous laisse libre de choisir. Mais en retour, chacun d'entre nous doit prendre le temps de s'informer, de réfléchir à ce qu'il souhaite. Et, surtout, dire son choix à ses proches et leur demander en retour leurs propres décisions.

Prendre la parole sur le don d'organes en famille, c'est facile pour certains, ça l'est beaucoup moins pour d'autres. Toutes les attitudes doivent être respectées. L'important est d'enclencher le dialogue sur de bonnes bases et de laisser la porte ouverte à de futures conversations.

Le meilleur échange est celui qui naît spontanément, au gré de circonstances qui amènent naturellement au sujet. La Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, avec ses répercussions médiatiques, offre un bon prétexte pour aborder le sujet en famille.

NOS PROCHES SONT LES TÉMOINS LÉGAUX DE NOTRE VOLONTÉ

En France, nous sommes tous considérés comme donneurs d'organes potentiels, à moins d'avoir exprimé notre opposition. C'est ce que l'on appelle **le consentement présumé**. Un registre national des refus existe pour les personnes qui souhaitent laisser une trace écrite légale de leur opposition au don d'organes.

Conformément à la loi, quand une personne décède à l'hôpital et que le prélèvement d'organes est possible, l'équipe médicale consulte automatiquement **ce registre national des refus**. Si le nom du défunt n'y figure pas, l'équipe doit obligatoirement interroger la famille pour vérifier que leur proche n'était pas opposé au don d'organes. Du témoignage des proches, qui a une valeur légale, dépend toute la chaîne du prélèvement et de la greffe.

La présence éventuelle de **la carte de donneur** dans les effets personnels du défunt peut aider à engager le dialogue avec la famille. Mais, n'ayant aucune valeur légale, la carte ne remplace pas cet échange. Carte ou non, les médecins interrogent toujours les proches.

Le registre national des refus : un outil légal encore méconnu

Les personnes opposées au prélèvement d'éléments de leur corps après leur mort peuvent s'inscrire sur un registre dédié : le registre national des refus au prélèvement. Il est possible de s'y inscrire dès l'âge de 13 ans. Il suffit de remplir un formulaire disponible auprès de l'Agence de la biomédecine au Numéro Vert gratuit 0 800 20 22 24 ou sur www.dondorganes.fr, puis de le retourner à l'Agence qui a en charge la gestion du registre. L'inscription est révoquée à tout moment : un simple courrier suffit.

NE PAS SAVOIR, UNE SITUATION EXTRÊMEMENT DIFFICILE...

Le code de santé publique, reprenant la loi de bioéthique de 2004, dit que « **si le médecin n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt, il doit s'efforcer de recueillir auprès de ses proches l'opposition au don d'organes éventuellement exprimée de son vivant par le défunt, par tout moyen** ».

Par « proches » on entend la famille mais également le compagnon, le partenaire de PACS, ou toute autre personne vivant en très grande proximité avec le défunt.

L'interrogation des proches est un moment crucial de l'activité de prélèvement. L'équipe médicale dispose de peu de temps, car le maintien en état des organes n'est possible que quelques heures. Dans un climat chargé d'émotion, elle doit cependant agir, avec la plus grande délicatesse.

Lorsque le défunt a transmis sa volonté concernant le don de ses organes, l'échange se déroule dans les meilleures conditions possibles et la chaîne de prélèvement et de greffe est soit stoppée soit rapidement enclenchée.

En revanche, lorsque les proches du défunt n'ont jamais abordé cette question avec lui, les conditions du dialogue sont beaucoup plus difficiles et l'impératif d'urgence peut être mal vécu. La décision se base alors sur une interprétation des propos, des traits de caractère et des actions du défunt, avec toute la subjectivité que cela suppose. Dans beaucoup de situations, la famille, dans le doute, préfère s'opposer au prélèvement.

Bien que la loi présume du consentement du défunt en l'absence de signes clairs d'opposition au prélèvement d'organes, **les médecins ne vont jamais à l'encontre de la décision prise par ses proches.**

Ne pas communiquer son choix pour le don de ses organes à ses proches, c'est donc exposer ses proches au risque d'une décision difficile, dans un moment de deuil déjà très douloureux.

DON D'ORGANES : UN SUJET DIFFICILE À ABORDER ... COMMENT S'Y PRENDRE ?

Parler du don d'organes en famille, ce n'est ni naturel ni facile. Cet échange implique d'avoir pris le temps de mûrir sa réflexion, d'oser lever des tabous, de trouver le moment adéquat... Pour avancer dans sa démarche, on peut s'informer, partager ses interrogations avec les personnes de son choix. Ou encore profiter d'un prétexte comme la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe du 22 juin pour engager la conversation avec ses proches.

Plutôt que d'imposer une discussion sur le don d'organes, mieux vaut **profiter de circonstances qui peuvent amener naturellement à évoquer le sujet** : une discussion sur l'actualité, une émission de télévision, une visite à l'hôpital...

Il faut en parler **avec des mots simples** sans philosopher. Le don d'organes n'est pas un sujet de dissertation. S'il suscite de l'émotion et des réactions personnelles, il est naturel de le montrer. Ce qu'il est important de partager, c'est le message de vie. Le don d'organes commence par un décès, mais il ouvre sur la vie.

Dans un tel échange, certains vont dire leur position de façon spontanée, d'autres vont se montrer indécis ou mal à l'aise. **Toutes les attitudes doivent être respectées**, quels que soient l'âge et la position de chacun, sans porter de jugement ou imposer un débat.

L'important est de laisser la porte ouverte à de futurs échanges, et d'y revenir lorsque l'occasion se présente. Au final, chacun doit avoir entendu, compris et accepté la décision de l'autre.

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

► FICHE 4 ◀

Don d'organes : Quel que soit notre âge, nous sommes tous concernés

Tout le monde peut être amené à recevoir, un jour, une greffe d'organes. Tout le monde peut également être amené à donner ses organes : jeune ou âgé, il n'y a pas de contre-indication au don.

Dans un contexte de pénurie de greffons, chaque donneur potentiel compte. Quel que soit son âge², il est donc important que chacun se positionne sur le sujet et échange sa décision avec ses proches.

Cette année, l'Agence de la biomédecine souhaite tout particulièrement interpeller les personnes de plus de 60 ans, qui se pensent souvent exclues du don d'organes et de la greffe du fait de leur âge.

32 % DES DONNEURS PRÉLEVÉS ONT PLUS DE 60 ANS

Aujourd'hui, le prélèvement est possible à tout âge. S'il est vrai qu'un cœur est rarement prélevé après 60 ans, les reins, le foie ou les cornées peuvent l'être sur des personnes beaucoup plus âgées. En 2007, 32 % des donneurs avaient plus de 60 ans et 25 % des reins greffés provenaient de donneurs de plus de 60 ans. La moyenne d'âge des donneurs prélevés est par ailleurs passée de 40 ans en 1999 à 50 ans en 2007.

Il n'y a pas non plus de conditions de santé à remplir pour donner. Le prélèvement sur personnes décédées peut être envisagé même si celles-ci étaient sous traitement médical ou avaient des antécédents médicaux lourds. Les médecins sont seuls juges, au cas par cas, de l'opportunité du prélèvement au moment du décès et de la qualité de chacun des organes.

LUTTER CONTRE LES IDÉES REÇUES

Selon la représentation commune, pour donner ses organes, il faut être jeune et bien portant. La représentation du donneur comme un jeune de vingt ans, décédé suite à un accident de la route, est encore très présente dans les esprits. Une grande majorité du grand public pense donc qu'au-delà de 60 ans, réfléchir et faire un choix sur le don de ses organes n'est plus utile.

C'est ainsi que les plus de 60 ans sont peu nombreux à réfléchir à la question, à l'aborder avec leurs proches et à transmettre leur choix personnel. Ils ne sont que 30 % à avoir décidé de ce qu'ils voudraient après leur mort. Et si 48 % des personnes de moins de 60 ans ont déjà parlé du don d'organes avec leurs proches, seuls 32,5 % des plus de 60 ans ont abordé la question avec une personne de leur famille³.

² Jusqu'à 18 ans, ce sont les parents ou les tuteurs légaux qui prennent la décision de prélever. Néanmoins, si l'enfant avait fait part d'une volonté personnelle sur le don d'organes, dans la plupart des cas, elle est prise en compte.

³ Etude conduite en septembre 2006 par l'Institut Ipsos auprès de 1003 personnes de 18 ans et plus.

Le progrès médical permet aujourd'hui de prélever et de greffer en toute sécurité des organes qui autrefois pouvaient être exclus parfois en raison de l'âge du donneur. Un progrès d'autant plus important que la part des décès liés à la traumatologie routière diminue d'année en année et que le nombre de donneurs augmente surtout grâce au meilleur recensement des donneurs décédés suite à des accidents vasculaires cérébraux. En 2007, cette dernière catégorie a représenté plus de la moitié des donneurs d'organes potentiels.

PARLER DE SA DÉCISION QUAND ON A PLUS DE 60 ANS...

Selon Vincent Caradec, sociologue à l'université de Lille, « *la retraite est une période charnière de la vie, où l'on peut donner de nouvelles orientations à son existence en s'investissant dans des occupations réellement choisies, en réorganisant son temps à sa guise. On se préoccupe également plus de ce que l'on a envie de transmettre, sur le plan matériel bien entendu mais aussi sur le plan des valeurs, du souvenir que l'on souhaite laisser derrière soi.* »

Ce contexte donne bien évidemment à la question du don d'organes une résonance particulière. L'aborder peut donner un sentiment de sérénité, de complétude, et de responsabilité envers ceux que l'on aime.

Pour discuter et transmettre son choix sur le don d'organes, la première étape consiste souvent à aborder le sujet avec son conjoint, son compagnon, ou le cas échéant avec un parent ou un ami très proche qui serait vraisemblablement sollicité par les enfants en cas de décès brutal.

L'échange avec les enfants peut être ressenti comme plus difficile. « *Beaucoup de parents âgés ont une conscience aiguë des difficultés de leurs enfants et petits-enfants ; ils se préoccupent notamment beaucoup des séparations, des divorces. Les grands parents s'investissent beaucoup pour leurs petits-enfants et pour offrir à leur famille une maison accueillante. Dans un contexte où l'on a moins l'occasion de se retrouver tous ensemble, les réunions familiales sont des moments précieux dont l'atmosphère et la pérennité reposent beaucoup sur eux.* »

Pour de nombreuses personnes de plus de 60 ans, se retrouver en famille, c'est donc avant tout discuter de choses gaies et consensuelles qui vont régénérer les liens familiaux et donner un sentiment de sécurité à ceux qui en ont besoin. Comment aborder le don d'organes dans ce contexte ? Ce n'est pas évident, d'autant que cette conversation implique aussi d'envisager la mort éventuelle d'un de ses enfants ou petits-enfants. Un tabou plus fort que leur propre mort pour beaucoup de nos aînés.

Le hasard ou des circonstances particulières vont jouer pour beaucoup dans l'amorce de l'échange. L'évolution des attitudes envers le don d'organes également. Les personnes de plus de 60 ans doivent en effet se préparer à ce que, peut-être, l'un de leurs enfants ou petits-enfants prenne l'initiative de lancer une conversation sur ce sujet. Qu'il fasse connaître son choix mais qu'il demande aussi leur position aux autres personnes de l'assemblée.

**Pour plus d'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes
chez les plus de 60 ans, voir le dossier du 8 avril 2008**

**« Les prélèvements et greffe d'organes sont de plus en plus pratiqués après 60 ans »
en ligne dans l'espace presse du site www.agence-biomedecine.fr**

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

► FICHE 5 ◀

La greffe dépend étroitement du prélèvement d'organes après la mort

4 666 greffes ont été réalisées en France en 2007, soit 5,4 % de plus qu'en 2006. Le nombre de donneurs prélevés atteint aussi pour la première fois le taux de 24,7 prélèvements par million d'habitants.

Malgré ces résultats très encourageants, la hausse de l'activité ne suffit pas à satisfaire le besoin en organes, qui ne cesse de croître. En 2007, 13 081 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes et 227 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps.

L'une des principales causes de la pénurie est la rareté des conditions permettant de procéder à un prélèvement d'organes. En effet, 94 % des donneurs sont des personnes décédées dans des circonstances bien particulières, qui rendent possible le maintien artificiel des organes en vue du prélèvement.

Pour agir contre la pénurie, l'Agence encourage et soutient le recensement systématique des donneurs potentiels.

LES CIRCONSTANCES DE DÉCÈS PERMETTANT LE PRÉLÈVEMENT

En France, la plupart des organes est prélevé sur des personnes décédées (94 % en 2007).

Le constat de mort repose sur trois observations cliniques simultanément présentes : absence totale de conscience et d'activité motrice spontanée, disparition totale des réflexes du tronc cérébral, absence de respiration spontanée. La mort clinique implique toujours la destruction totale et irréversible des fonctions de l'encéphale, à savoir l'ensemble formé par le cerveau, le cervelet et le tronc cérébral.

Afin de permettre un éventuel prélèvement, l'irrigation en sang et en oxygène des organes est maintenue artificiellement pendant quelques heures après le décès pour préserver leur état de fonctionnement. La coordination hospitalière de prélèvement joue un rôle essentiel dans le processus de prélèvement puisqu'elle accueille et accompagne les proches du défunt dans le respect de leur deuil. Elle vérifie auprès d'eux que ce dernier ne s'était pas opposé de son vivant au don de ses organes. La qualité de cet entretien est donc un facteur déterminant dans la chaîne du prélèvement.

LE CAS DES DONNEURS VIVANTS

En France, le prélèvement d'un organe sur un donneur vivant se développe peu à peu. Il se pratique presque exclusivement pour le rein. Il est également possible de prélever une partie du foie ou d'un poumon, mais ces prélèvements sont beaucoup moins réalisés dans la mesure où l'opération présente davantage de risques pour le donneur.

Le don de rein à partir d'un donneur vivant ne peut bénéficier qu'à un malade du cercle familial élargi avec la loi de bioéthique de 2004 : parent, frère, sœur, enfant, grands-parents, oncles, tantes, cousins germains, conjoint ou personne justifiant de deux ans de vie commune avec le malade. En dehors de cette liste, aucun don de son vivant n'est possible.

Enfin, pour donner un rein, il ne suffit pas d'être volontaire. Il faut suivre un processus au cours duquel le donneur potentiel est informé de façon éclairée, passe des examens de santé et est entendu par un comité d'expert (appelé « comité donneur vivant »).

Il s'agit de vérifier que le donneur potentiel a bien compris les enjeux et les risques de l'opération, mais aussi de s'assurer qu'il n'a pas subi de pression de l'entourage et qu'il est bien libre de son choix.

► FICHE 6 ◀

Questions et réponses sur le don d'organes

Quels organes greffe-t-on ?

Le rein est l'organe le plus couramment greffé. Suivent le foie, les poumons, le cœur, le pancréas et des parties de l'intestin. Les médecins peuvent également prélever des tissus : la cornée (fine membrane à la surface des yeux), des os, des artères, des valves cardiaques...

Que devient le corps du donneur après le prélèvement ?

Le prélèvement est un acte chirurgical effectué au bloc opératoire avec toutes les précautions habituelles. Les incisions sont refermées et recouvertes par des pansements. Si les cornées sont prélevées, elles sont remplacées par des lentilles transparentes. Après l'opération, le corps est habillé et rendu à la famille qui peut réaliser les obsèques selon ses souhaits ou ceux du défunt. Aucun frais n'est demandé à la famille du défunt.

La famille du donneur peut-elle contacter les personnes greffées ?

Non et les personnes greffées ne peuvent pas non plus connaître et contacter la famille du donneur. C'est la règle de l'anonymat entre donneur et receveur, inscrite dans la loi. La famille du donneur peut cependant demander à l'équipe médicale qui l'a suivie quels ont été les résultats des greffes.

Y a-t-il une limite d'âge pour donner ses organes ?

C'est l'état de santé de la personne décédée et l'état fonctionnel de ses organes qui sont pris en compte. Si on prélève rarement un cœur après 60 ans, des organes comme les reins, le foie ou les cornées peuvent l'être sur des personnes bien plus âgées.

Et si je suis mineur ?

Pour que son choix envers le don d'organes soit respecté, la seule chose à faire est d'en parler à ses parents. Jusqu'à 18 ans, ce sont en effet les parents (ou les tuteurs légaux) qui prennent la décision de prélever.

Et si je change d'avis ?

On peut à tout moment changer d'avis et c'est normal. La première chose à faire est de signaler sa nouvelle décision à ses proches. Et pour retirer son nom du registre national des refus, un simple courrier à l'Agence de la biomédecine suffit.

Peut-on ne donner que certains organes ?

C'est tout à fait possible : il suffit d'en informer ses proches.

Peut-on donner ses organes quand on est malade ?

Il n'existe pas de contre-indication au don d'organes. Les médecins évaluent au cas par cas les organes pour s'assurer de la qualité de la greffe qui sera réalisée.

Qu'en pensent les religions ?

Les prélèvements d'organes en vue de greffe ne rencontrent pas d'objection de principe. Toutes les religions invitent leurs fidèles à réfléchir au don d'organes et disent leur accord dès lors qu'il s'agit de sauver des vies en péril.

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

► FICHE 7 ◀

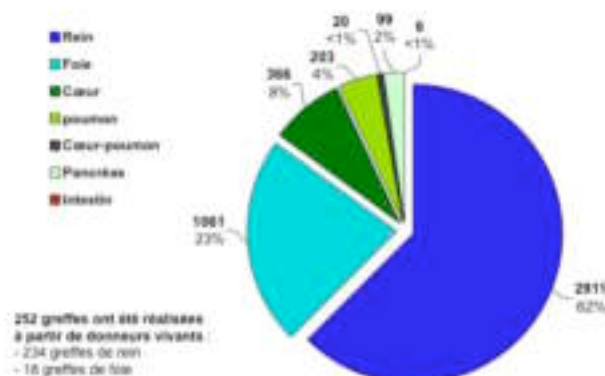
Le prélèvement et la greffe d'organes en France Les chiffres clés

L'ACTIVITÉ DE PRÉLÈVEMENT ET DE GREFFE

En 2007...

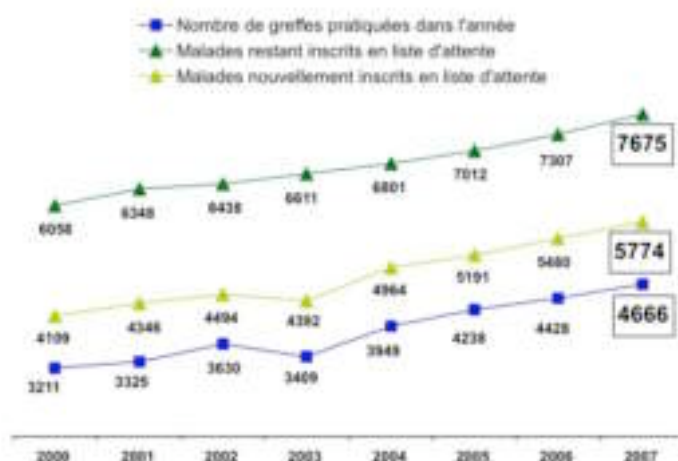
- 13 081 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes.
- 1 562 donneurs ont été prélevés, soit un taux de prélèvement de 24,7 par million d'habitants.
- 4 666 greffes ont été pratiquées, soit près de deux fois plus qu'en 2000.
- 5,4 % des greffes ont été réalisées à partir de donneurs vivants.
- 227 personnes sont décédées faute de greffon.

Répartition des greffes en 2007



L'ACTIVITÉ AUGMENTE MAIS LA PÉNURIE PERSISTE

Liste d'attente : évolution 2001-2007



Entre 2000 et 2007 :

- + 45 % pour l'activité de greffe
- + 54 % pour l'activité de prélèvement

En 2000, 10 034 malades ont eu besoin d'une greffe. Ce chiffre est passé à 13 081 en 2007

22 juin 2008

8^e JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE

► FICHE 8 ◀

Les missions de l'Agence de la biomédecine

Créée par la loi de bioéthique du 6 août 2004, l'Agence de la biomédecine est un établissement public national de l'Etat dépendant du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

L'Agence de la biomédecine exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules. Ses champs de compétences concernent également les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaine.

L'Agence met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

LES MISSIONS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

- ▶ Suivre, évaluer et contrôler les activités thérapeutiques et biologiques relevant de ses compétences et veiller à leur transparence.
- ▶ Participer à l'élaboration de la réglementation des activités relevant de ses prérogatives.
- ▶ Gérer avec toutes les garanties requises les fichiers nécessaires à la gestion et au suivi des activités thérapeutiques relevant de sa compétence.
- ▶ Agréer les praticiens réalisant de l'assistance médicale à la procréation, du diagnostic prénatal et du diagnostic préimplantatoire, des examens des caractéristiques génétiques.
- ▶ Délivrer les autorisations des centres pluridisciplinaires pour le diagnostic prénatal et des centres pour le diagnostic préimplantatoire.
- ▶ Délivrer les autorisations pour les recherches *in vitro* sur l'embryon et les cellules embryonnaires et pour la conservation de cellules souches embryonnaires à des fins de recherches.
- ▶ Autoriser les échanges de cellules reproductrices et de cellules souches embryonnaires avec des pays tiers, destinés à la recherche.

EN MATIÈRE DE PRÉLÈVEMENT ET DE GREFFE D'ORGANES, L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

- ▶ Gère la liste nationale des malades en attente de greffe.
- ▶ Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international.
- ▶ Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice.
- ▶ Assure l'évaluation des activités médicales.

Enfin, elle est chargée de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.